

l'Eglise. Tertullien en a parlé, en signalant le désordre et la confusion que les hérétiques de son temps avaient introduits dans la hiérarchie de leurs églises, ou rien n'était stable. *Itaque, disait-il, alius hodie episcopus, cras alius : hodie diaconus, qui cras lector : hodie presbyter, qui cras laicus : nam et laicis sacerdotalia munera injungunt* (1). Quant à saint Cyprien, il a nommé fort souvent les lecteurs dans ses lettres, dont j'aurai bientôt à citer les passages les plus intéressants. Plus tard, à l'époque de la persécution de Dioclétien, nous trouvons les lecteurs et leur principale fonction mentionnés dans les actes de plusieurs martyrs, saint Pullion, ou Pollion, et les compagnons de son supplice. *Lectorum*, y est-il dit, *qui eloquentiam divinam populis legere consueverunt* (2).

L'an 398, fut tenu à Carthage un concile, qui est le quatrième célébré dans cette ville, et dont les actes sont précieux, surtout comme nous faisant connaître l'ancienne discipline de l'Eglise, par rapport aux cérémonies des ordinations. Celle des lecteurs n'y a pas été oubliée : on l'y retrouve tout-à-fait semblable, pour la matière et la forme, comme parlent les théologiens, à ce qui fut réglé plus tard par le Sacramentaire du pape saint Grégoire, à ce qui s'observe encore de nos jours dans l'église latine, conformément au Pontifical romain. Voici ce que prescrivait, dans son VIII^e canon, cette assemblée ecclésiastique, à laquelle nous devons tant de notions d'une haute importance historique : *Lector cum ordinatur, faciat de illo verbum Episcopus ad plebem, indicans ejus fidem ac vitam, atque ingenium. Post hæc, spectante plebe, tradat ei codicem de quo lecturus est, dicens ad eum : Accipe, et esto lector verbi Dei, habiturus, si fideliter et utiliter adimpleveris officium, partem cum eis qui verbum Dei administraverint* (3).

LECTOR A LEGENDO, a dit saint Isidore de Séville (4). On n'aurait pas besoin de cette citation pour connaître les fonctions ordinaires du lecteur, qui consistaient à lire les leçons de l'Écriture que l'é-

(1) *De præscription.*, XLI.

(2) Ruinart, *Acta mart.*, édit. in-f^o, p. 404.

(3) Labbe, *Concil.*, tom. II, col. 1200.

(4) *Etym.*, VII, 12.